



TRAIL DES CHATAIGNES

I. Présentation de la course

Dimanche 3 Octobre 2021

Un parcours au cœur de la forêt de Fugeret, dans un espace préservé avec un parcours technique et rythmé.

Organisé par l'Association Fugeret Sports Loisirs.

II. Détails techniques

Le Trail des Châtaignes est une épreuve de course à pied de type Trail se déroulant en quasi-totalité sur des chemins et des sentiers au travers de 2 parcours de :

- > 10 km = 250 m D+ environ, départ 10h00 au niveau de la place de la Mairie du Fugeret.
- > 21 km = 1000m D+ environ, départ à 9h30 au même endroit.
- > 2 km Trail kids, départ 10h00 au même endroit

III. Modalités d'inscription :

- 1) Inscription **uniquement** en ligne sur le site de la course : www.jogging-plus.com
- 2) Une autorisation parentale est obligatoire pour les coureurs mineurs.
- 3) Certificat médical

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'un certificat médical datant de moins d'un an **à la date de la compétition** précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme **en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition**.
Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.
- D'un « Pass' J'aime courir » délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Ces pièces seront obligatoirement déposées sur le site d'inscription en ligne avant le Vendredi 1 Octobre 2021 à 12h00, dernier délais, afin de valider définitivement l'inscription.

Droits d'engagement : Jusqu'au 01/10/2021 midi :

- 10 km : 15€ (repas compris)
- 21 km : 20€ (repas compris)
- 2 km : Gratuit (sans repas)
- repas accompagnant : 10€

Cette inscription comprend le dossard, les classements, les récompenses.

AUCUN DOSSARD NE SERA REMIS SANS DOSSIER EN LIGNE COMPLET

Une inscription le jour même sera encore possible

IV- Participation

Sur toutes les épreuves : La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation l'autorisation express d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, lors de la manifestation sur tout support y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

- L'épreuve 10 km marche est ouverte à tous, licenciés ou non.
- l'épreuve 21 km est ouverte à tous, licenciés ou non
- L'épreuve 2 km est ouverte aux enfants de 4 à 12 ans

Tout participant au Trail s'engage à respecter le parcours dans sa totalité.

V- Date, départs et horaires

- Dimanche 3 Octobre 9h30 : Le Trail des Châtaignes – 21 km
- Dimanche 3 Octobre 10h00 : Le Trail des Châtaignes – 10 km
- Dimanche 3 Octobre 10h00 : La marche des Châtaignes – 10 km
- Dimanche 3 Octobre 10h00 : Trail kid

Départs groupés sur la place de la Mairie du Fugeret.

VI- Engagements du coureur

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Une liste d'attente pourra être mise en place.

VII- Retrait des dossards

Le Dimanche 3 Octobre à partir de 8h30 sur la place de la Mairie du Fugeret.

VIII- Matériel

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo. Les chaussures de type Trail sont fortement conseillées.

Matériel obligatoire :

- Téléphone portable en état de marche.
- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.
- Sifflet.
- Couverture de survie (140cm x 120cm).
- Gobelet. **Nb : Aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements**
- Prévoir 4 épingles à nourrice pour fixer votre dossard

IX- Parcours et balisage

Les parcours sont balisés sans barrière horaire.

Le système de balisage sera organisé avec des rubanises attachées aux arbres et un système de marquage au sol délébile (système préservant l'environnement).

X- Sécurité et assistance médicale

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours.

XI- Ravitaillements

Le Trail est une épreuve en semi-autonomie (esprit Trail).

Sur le 10 km: 1 ravitaillement

Sur le 21 km : 2 ravitaillements

Un ravitaillement complet à l'arrivée de toutes les courses.

XII- Arrivées

Les arrivées du Trail sont prévues sur la place de la Mairie du Fugeret ;

Les participants aux épreuves du 10 et du 21 km seront ensuite invités au repas de fin de course et à la remise des récompenses.

Pour les accompagnants une réservation sur le site www.jogging-plus.com est disponible jusqu'à la veille de l'épreuve.

XIII- Classement et récompenses

Aucune prime ne sera remise. La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

Un classement individuel sera établi. Des trophées / lots seront remis aux trois premiers du classement scratch de chaque type de parcours.

Pas de chronométrage officiel.

XIV- Sanctions

Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et disqualifié en cas de récidive et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

XV- Modifications / Annulation

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Sur présentation d'un certificat médical couvrant la date de la course, l'organisation pourra procéder à un remboursement.

XVI- Assurances et Responsabilité

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas de vol.